



Fonds pour l'environnement mondial

FEM

## Résumé du document GEF/C.30/6

### Plan d'activité pour les exercices 07-10

#### Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.30/6, intitulé *Plan d'activité pour les exercices 07-10*, le Conseil prend bonne note des formules envisagées pour donner suite aux recommandations applicables à la période couverte par la quatrième reconstitution de la Caisse du FEM et pour programmer les ressources pendant FEM-4. Il prie le Secrétariat de travailler avec les organes du FEM pour lui soumettre le prochain plan d'activité en juin 2007, en présentant le travail accompli pendant l'exercice 07 et les perspectives pour les exercices 08-10.

Le dernier plan d'activité pour FEM-3, intitulé *Plan d'activité pour les exercices 05-06*, a été présenté au Conseil en novembre 2004 sous la cote GEF/C.24/9/Rev.1. Il rendait compte des exercices 03-04 et appelait l'attention du Conseil sur les problèmes et les enjeux des exercices 05-06.

Le présent plan d'activité, le premier à être proposé pour FEM-4, vise à informer le Conseil des défis qui attendent le FEM pendant cette période et des mesures à prendre pour les relever. À compter de la réunion de juin 2007, le Secrétariat soumettra à l'examen du Conseil un plan d'activité actualisé pour chacune des années restant à courir pendant FEM-4. Ce plan présentera le travail déjà accompli et les obstacles restant à surmonter pour atteindre les objectifs et donner suite aux Recommandations pratiques de FEM-4.

À l'issue de la négociation de la quatrième reconstitution de la Caisse du FEM, en juin 2006, 31 pays donateurs ont décidé d'en reconstituer les ressources à hauteur de 3,13 milliards de dollars pour les quatre années de la période comprise entre les exercices 07 à 10. Les Recommandations pratiques à appliquer pendant FEM-4 ont également été approuvées. Ayant examiné le document GEF/C.29/3, intitulé *Quatrième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM — Résumé des négociations* à sa réunion du 28 août 2006, au Cap, le Conseil a approuvé la résolution relative à FEM-4, les Recommandations pratiques et la répartition des ressources entre les domaines d'intervention, qui est présentée dans le document de programmation. Ainsi qu'elle en avait été chargée par le Conseil, la directrice générale et présidente du FEM a fait parvenir le résumé des négociations à la Banque mondiale en invitant les Administrateurs de cette institution à approuver la résolution adoptée à l'issue des réunions de négociation. Administrateur de la Caisse, la Banque mondiale serait ainsi autorisée à gérer les ressources affectées à FEM-4. Le 19 octobre 2006, les Administrateurs de la Banque mondiale ont approuvé la résolution autorisant la quatrième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM.

Le plan d'activité rend compte de l'état d'avancement des politiques en cours d'élaboration, ou à élaborer, pour i) donner suite aux Recommandations pratiques applicables à FEM-4 ; et ii) continuer à faire du FEM une institution bien placée pour apporter des solutions qui aident les pays à améliorer l'état environnemental de la planète. Le plan décrit les travaux à entreprendre dans les cinq grands domaines suivants : i) Élaboration des politiques nécessaires ; ii) Réformes institutionnelles ; iii) Gestion à objectifs de résultat ; iv) Réaménagement des opérations ; et iv) Évaluation des résultats. Il s'agira avant tout pour le FEM de mettre en application le Dispositif d'allocation des ressources dans les domaines d'intervention «diversité biologique » et « changements climatiques » et d'en élargir éventuellement l'application à l'ensemble de son appareil.

Le plan d'activité présente également les objectifs de programmation des ressources au regard des différents domaines d'intervention et des objectifs stratégiques pendant les quatre années de FEM-4. Compte tenu de la date tardive de l'accord de reconstitution des ressources, du passage au régime du DAR dans les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques », et de la révision en cours des stratégies des domaines d'intervention, il faut s'attendre à quelques retards dans le démarrage de la programmation des activités. La programmation des ressources pour les deux premières années (exercices 07-08) devrait concerner 35 à 40 % de l'ensemble de l'enveloppe disponible pour FEM-4, une part plus importante de ressources devant donc être programmée pendant les deux années suivantes (exercices 09-10).

Enfin, le plan décrit les activités précises qui seront menées en matière d'élaboration des politiques et de programmation pour commencer à relever les défis de FEM-4.